

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière tenue ce **troisième jour de juillet 2001**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier
Monsieur Claude Ménard
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Gilles Fortier
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Laurent Carignan, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare, est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

Monsieur Carignan invite le jeune Bryan Parent Calvert à venir chercher sa récompense en guise de reconnaissance pour avoir identifié un individu accusé de vol lors du Festival du Cheval à Princeville.

01-07-232

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 4 et du 11 juin 2001.

ADOPTÉE

01-07-233

Nomination d'un représentant à Développement Économique Princeville

ATTENDU QUE le conseil municipal doit nommer un membre sur le conseil d'administration de la Corporation de développement économique Princeville;

ATTENDU QUE le conseil doit nommer également deux substituts pour remplacer la personne responsable en cas d'absence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que le conseil délègue Monsieur André Bergeron sur le conseil d'administration de Développement économique Princeville et que Messieurs les conseillers Claude Ménard et Serge Bizier soient nommés en remplacement de Monsieur André Bergeron en cas d'absence.

ADOPTÉE

Résultat de la procédure d'enregistrement pour la résolution 01-04-158

Monsieur le maire indique le résultat obtenu de la procédure d'enregistrement tenue à la suite de l'adoption de la résolution numéro 01-04-158 en rapport avec le projet de fourniture des services d'aqueduc et d'égout dans le secteur de la Plage et du Domaine Paquet.

01-07-234

Demande de reconnaissance d'un organisme – Règlement sur le colportage

ATTENDU les dispositions de l'article 9 du règlement no 565-98 relatif au colportage et au commerce des non-résidents;

ATTENDU les Centres d'hébergement existant dans la région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la demande présentée par la Maison d'hébergement Les Yeux du Coeur soit refusée par le conseil pour effectuer de la sollicitation gratuitement sur le territoire de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

01-07-235

Ratification des chèques et du temps supplémentaire

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration:

- En date du 3 juillet 2001	
- no 1CH000876	330.00 \$
- En date du 20 juin 2001	
- nos 1CH000877 à 1CH00891	76 739.54 \$
- En date du 27 juin 2001	
- nos 1CH000892 à 1CH000901	12 055.69 \$
- En date du 29 juin 2001	
- nos 1CH000902 & 1CH000903	8 862.18 \$

temps supplémentaire des périodes 200123 à 200126

ADOPTÉE

01-07-236

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds d'administration :

- En date du 3 juillet 2001	
- nos 1CH000904 à 1CH001027	268 570.59 \$

Fonds d'immobilisation

- En date du 3 juillet 2001

- nos 1Ch200014 à 1CH200016

172 693.44 \$

ADOPTÉE

01-07-237

Financement permanent

Il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, et résolu unanimement que la Ville de Princeville accepte l'offre qui lui est faite de la *Financière Banque Nationale* pour son emprunt au montant de 248 200 \$ par billets en vertu du règlement numéro 2000-10, au prix de 98.019 \$ et échéant en série 5 ans comme suit :

18 800 \$	4.35 %	10-07-2002
20 000 \$	4.75 %	10-07-2003
21 100 \$	5.30 %	10-07-2004
22 500 \$	5.50 %	10-07-2005
165 800 \$	5.70 %	10-07-2006

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE

01-07-238

Modification des règlements d'emprunt no 2000-10

ATTENDU QUE la Ville de Princeville se propose d'emprunter par billets un montant de 248 200 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 2000-10;

ATTENDU QU' il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Claude Ménard, et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le maire et la trésorière;

QUE les billets seront datés du 10 juillet 2001;

QUE les billets porteront aux taux d'intérêts non supérieur à 15 %, payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1.	18 800 \$
2.	20 000 \$

3.	21 100 \$	
4.	22 500 \$	
5.	23 700 \$	
Après 5 ans	142 100 \$	(à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans à compter du 10 juillet 2001, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 2000-10 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE

01-07-239

Annulation de solde sur règlement d'emprunt

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a entièrement réalisé la dépense décrétée de même que le financement permanent correspondant à l'objet du règlement d'emprunt mentionné ci-dessous;

ATTENDU QUE le solde résiduaire du montant d'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales ne peut être utilisé à d'autres fins;

Il est, par conséquent, proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré et résolu unanimement :

QUE soit annulé le solde représentant la partie résiduaire non utilisée du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales au règlement d'emprunt d'origine;

<u>Numéro de règlement</u>	<u>Montant à annuler</u>
2000-10	1 800 \$

QU' une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au Service du financement municipal.

ADOPTÉE

01-07-240

Engagement de personnel – Terrain de jeux – Programme d'emploi été

ATTENDU QUE le conseil doit autoriser l'engagement d'étudiants pour l'animation des terrains de jeux durant l'été;

ATTENDU QUE le conseil a appliqué sur un programme de création d'emplois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'autoriser le régisseur aux sports, aux loisirs et à la culture, à procéder à l'engagement des animateurs (trices) suivants pour l'organisation des terrains de jeux durant l'été 2001 :

- Jeannine Bossé, responsable

- Audrey Beauvillier, animatrice
- Marie-Michèle Dubois, programme Carrière-été, animatrice
- Kathie Lehoux-Lavigne, animatrice
- Alexandre Gauvreau, animateur

QUE le salaire horaire établi pour la responsable soit de 8.50\$ / heure et que le salaire horaire des autres animateurs soit fixé à 7.25 \$ / heure.

ADOPTÉE

01-07-241

Fin d'emploi de certains employés saisonniers du secteur loisirs

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu de considérer les employés suivants comme ne faisant plus partie définitivement du registre de paie de la Ville de Princeville soit par manque de travail ou de non disponibilité :

- Stéphane Lemieux
- Steve Camiré
- Sébastien Guillemette
- Éric Foriter

ADOPTÉE

01-07-242

Pose arrêts obligatoires intersections St-Pierre/St-Henri, Demers/Fréchette, Fréchette/St-Onge

Sur la proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil autorise l'installation d'arrêts obligatoires aux intersections des rues St-Pierre/St-Henri, Demers/Fréchette et Fréchette/St-Onge.

QUE le directeur des travaux publics soit autorisés à installer la signalisation appropriée.

ADOPTÉE

01-07-243

Avis de motion – Règlement concernant la vitesse à la Plage et au Domaine Paquet

Avis de motion est donné par le conseiller Serge Bizier, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement afin de fixer la limite de vitesse à 30 km/heure dans les rues du secteur du Domaine Paquet.

01-07-244

Dérogation mineure – André Pellerin

ATTENDU la demande de dérogation mineure de Monsieur André Pellerin à l'effet d'agrandir l'édifice du 97 à 105 St-Jean-Baptiste Sud avec un empiètement de 4,0 mètres dans la marge arrière;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'accorder la dérogation mineure ci-haut mentionnée.

ADOPTÉE

01-07-245

Règlement no 2001-32

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2001-32 modifiant le règlement de zonage no 432-89 afin de permettre dans la zone I-7 l'usage d'industrie de fabrication de peinture à base d'eau (latex).

ADOPTÉE

01-07-246

Demande de changement de zonage présentée par Monsieur Pierre Côté

ATTENDU QUE la demande présentée par Monsieur Pierre Côté n'est pas conforme à la réglementation existante de la Ville de Princeville;

ATTENDU QUE les membres du comité d'urbanisme de la Ville de Princeville ne sont pas favorables à la modification demandée par le requérant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil refuse de modifier la réglementation existante de la Ville de Princeville relativement à la réglementation qui s'applique aux ateliers d'artisans ruraux situés sur le territoire de l'ex-Paroisse de Princeville.

QU'une copie de la dite décision soit transmise au demandeur.

ADOPTÉE

01-07-247

Premier projet de règlement (PRU1-104) - Modifiant le règlement no 89-212 Zone Ag 14

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que soit adopté le premier projet de règlement (PRU1-104), tel que déposé par le greffier, modifiant le règlement no 89-212 de l'ex-Paroisse de Princeville afin de permettre de créer la nouvelle zone Age 5 à même une partie de la zone Ag 14 permettant l'usage d'extraction de gravier et de sable.

ADOPTÉE

01-07-248

Avis de motion – Zone Ag 14

Avis de motion est donné par le conseiller Jan Heeremans, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement modifiant le règlement de zonage no 89-212 pour créer une nouvelle zone Age 5 à même une partie de la zone Ag 14 (lot 15b rang XII).

01-07-249

Demande d'autorisation à la CPTAQ – Martin Chateauneuf

ATTENDU QUE le conseil désire réitérer son appui à la demande d'autorisation présentée par Monsieur Martin Chateauneuf;

ATTENDU QUE la présente demande d'autorisation indique que les terrains convoités sont contigus;

ATTENDU QUE le terrain visé peut obtenir l'autorisation de se raccorder au service d'aqueduc public;

ATTENDU QUE le demandeur désire se relocaliser à proximité de son commerce;

ATTENDU QUE les terrains situés en zone blanche à proximité des terrains visés sont principalement réservés à la construction d'industries;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu de réitérer l'appui déjà consenti par le conseil de la demande d'autorisation présentée par Monsieur Martin Chateauneuf, afin qu'il obtienne l'autorisation de la Commission d'y construire une résidence.

ADOPTÉE

01-07-250

Location d'un terrain pour pistes de BMX – Aménagement des pistes

ATTENDU QUE le conseil désire procéder à l'aménagement d'une piste de BMX pour les cyclistes du secteur du Domaine Paquet;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil consent à louer un terrain appartenant au Club de golf des Bois-Francs au montant de 500\$ par année pour procéder à l'aménagement d'une piste de bicyclette BMX.

Le maire et le greffier ou son adjoint sont autorisés à signer le contrat de location à cet effet.

ADOPTÉE

01-07-251

Service du câble au Centre sportif Paul de la Sablonnière

ATTENDU QUE le conseil désire obtenir le service du câble au Centre sportif Paul de la Sablonnière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'autoriser la connexion du service du câble au Centre Paul de la Sablonnière de Princeville.

QUE le service soit facturé mensuellement à la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

01-07-252

Chambre de commerce de Princeville- Tournoi de golf

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil autorise les membres du conseil à participer au Tournoi de golf de la Chambre de commerce de Princeville qui aura lieu le 15 août 2001 au Club de golf des Bois-Francis.

ADOPTÉE

Corporation des propriétaires du Domaine Paquet inc.

Dépôt d'une lettre du Président de l'Association des propriétaires du Domaine Paquet de Princeville relativement à des terrains non entretenus au Domaine Paquet - Déposée.

Ministre des Affaires municipales et de la Métropole

Réception d'une contribution de 1 000 \$ de Madame Louise Harel, ministre des Affaires Municipales du Québec pour l'organisation du voyage en France - Déposée

Tournoi de golf du Député d'Arthabaska

Invitation reçue et classée.

01-07-253

Tournoi de golf Industriel et Commercial de Princeville

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil contribue à l'organisation du Tournoi de golf Industriel et Commercial de Princeville qui aura lieu le 26 août 2001 au Club de golf des Bois-Francis.

QUE les profits générés par l'organisation du Tournoi de golf seront versés à l'organisation des Premiers répondants de Princeville.

ADOPTÉE

01-07-254

Club de patinage artistique – Les Chrysalides de Princeville

ATTENDU la demande produite par le Club de Patinage Artistique de Princeville – Les Chrysalides relativement à la compétition qui aura lieu le 3 mars 2002;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le conseil accepte d'accorder la gratuité sur la moitié des heures qui seront utilisées soit 7 heures, lors la compétition qui aura lieu en mars 2002 au Centre sportif Paul de la Sablonnière pour la tenue de la compétition régionale de patinage artistique.

QU'une copie de la résolution soit transmise au Club de patinage artistique de Princeville.

ADOPTÉE

Remerciements :

Le greffier procède à la lecture des lettres de remerciements adressées par la Commission Scolaire des Bois-Francs, de l'Association des Chevaliers de Colomb, du Centre d'action bénévole de l'Érable inc., de la Maison des Jeunes La Fréquence et finalement de Statistiques Canada.

01-07-255

Activité spéciale au Lac le Mirage – Autorisation

ATTENDU la demande produite par le directeur général de l'entreprise Lac le Mirage de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil autorise la tenue d'une fin de semaine musicale d'une durée de deux jours et deux nuits au Lac le Mirage de Princeville.

QU'une signalisation soit installée pour éviter le stationnement le long du chemin du 12^e de Princeville lors de cette fin de semaine.

ADOPTÉE

Le conseiller Claude Ménard informe le conseil de l'augmentation importante de la vitesse des véhicules dans les rues de la ville.

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

01-07-256

Levée

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE

Mario Juare,
Greffier

Laurent Carignan,
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière

